

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 052-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.168

Déposée le: 20.03.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
von Kaenel (Villeret, PLR)
Pfister (Zweisimmen, PLR)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Amstutz (Schwanden-Sigriswil, UDC)
Lanz (Thun, UDC)
Jost (Thun, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.03.2017

N° d'ACE: 967/2017 du 13 septembre 2017
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
Chiffre 1 : adoption et classement
Chiffre 2 : rejet

Recherche de solution commune pour les soins hospitaliers dans le Simmental – Pays de Gessenay

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'intervenir dans le processus du projet 3 « S Neubau Spital Zweisimmen » selon ses possibilités ;
2. de présenter et de réaliser une solution viable et définitive aussi vite que possible.

Développement :

Le débat concernant les soins hospitaliers dans le Simmental – Pays de Gessenay dure déjà depuis environ dix ans. Selon les plans de l'hôpital STS AG, l'ancienne infrastructure doit à présent être remplacée par un établissement moderne. Une exploitation efficace contribuera également à réduire les coûts et à mettre à profit des synergies, ce qui doit profiter à toutes les parties impliquées. L'objectif est que les services de soins périphériques soient financièrement autonomes et de renforcer les hôpitaux publics du canton de Berne.

Il s'agit d'assurer le fonctionnement d'un hôpital de soins aigus dans la région de Simmental – Pays de Gessenay en termes de qualité, de besoins et de rentabilité avec le paquet de base défini par la loi (médecine, chirurgie et urgence). Toutefois, pour l'hôpital STS AG, cette prestation exigée par la loi induit selon la planification actuelle un important déficit d'exploitation annuel sur le site de Zweisimmen. Sans un renouvellement adéquat, il ne restera par ailleurs plus beaucoup de médecins de famille en exercice dans la région de Simmental – Pays de Gessenay. A Zweisimmen, un seul médecin de famille exercera au-delà de 2019 alors qu'ils seront deux à la Lenk. A Boltingen, plus aucun médecin de famille n'offrira ses services. Les médecins de famille intéressés ont besoin d'une offre hospitalière dans la région. De notre point de vue, après dix ans de débats, le Conseil-exécutif doit désormais présenter aussi vite que possible une solution viable, financièrement supportable et réalisable.

Motivation de l'urgence : après dix ans de débats, le Conseil-exécutif et le Grand Conseil devraient présenter et approuver une solution viable aussi vite que possible.

Réponse du Conseil-exécutif

Le statut respectif des centres hospitaliers régionaux (CHR) et du gouvernement se présente de la manière suivante : comme tous les CHR, le STS AG, dont relève le site de Zweisimmen, est une société anonyme autonome de droit privé. Il est tenu de respecter les prescriptions légales, en particulier le code suisse des obligations (CO ; RS 220) et la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11). Conformément à l'article 22, alinéa 1 LSH, le Conseil-exécutif exerce les droits et assume les obligations incombant au canton en sa qualité d'actionnaire des CHR.

Chiffre 1

Le gouvernement est conscient de l'importance des soins de base hospitaliers de proximité. Le Conseil-exécutif et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) sont en contact régulier avec le conseil d'administration du CHR STS AG et suivent attentivement l'évolution dans la région du Simmental – Pays de Gessenay.

Des échanges ont lieu notamment lors des séances de réflexion du Conseil-exécutif et lors des entretiens périodiques annuels entre la SAP et les CHR. Des discussions sont également menées avec des partenaires de la région. Le Conseil-exécutif fait déjà usage de son influence dans la mesure du possible.

Chiffre 2

Les CHR sont responsables de leur gestion. Le Contrôle des finances assume une fonction de surveillance en ce qui concerne l'utilisation des subventions cantonales. Mais le gouvernement et

la SAP ne peuvent exercer aucune influence directe sur l'infrastructure hospitalière ni sur les projets de construction comme celui du CHR STS AG.

Le 28 février 2017, ce dernier a demandé un soutien financier pour des prestations de base fixes, en raison du déficit escompté pour le site de Zweisimmen. La requête est encore en cours d'examen à l'Office des hôpitaux, compétent en la matière. La SAP et le gouvernement sont prêts à soutenir la recherche d'une solution s'ils se voient présenter un projet durable avec un programme d'exploitation convaincant.

Concernant la pénurie de médecins généralistes dans les régions périphériques, le Conseil-exécutif encourage depuis des années des mesures visant à augmenter l'attrait de la profession et à assurer la relève.

Destinataire

- Grand Conseil